

2016_CT2_287

OBJET : Ressources - Finances - Réévaluation de la subvention de fonctionnement pour les communes du Territoire du Pays d'Aix

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BOULAN Michel – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_287-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Finances

■ Séance du 8 décembre 2016

02_1_19

■ Réévaluation de la subvention de fonctionnement pour les communes du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 15 décembre 2016



■ Réévaluation de la subvention de fonctionnement pour les communes du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le conseil métropolitain a adopté, lors de sa séance du 30 juin, le versement d'une subvention de fonctionnement aux communes membres du Territoire du pays d'Aix d'un montant de 3 500 000 €.

Cette subvention de fonctionnement est appelée à se substituer au versement de dotation de solidarité communautaire versé par l'ancienne communauté d'agglomération à ses communes membres.

Il est nécessaire, afin de préserver l'équilibre budgétaire des communes, de maintenir les reversements à leur niveau constaté au cours des années précédant la création de la Métropole. Le compte administratif 2015 de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix fait ressortir un montant de 7 668 600€ de DSC versée aux communes, un montant sensiblement équivalent aux reversements effectués les années précédentes :

DSC 2012		DSC 2013			DSC 2014			DSC 2015		
1ère part (2012 A_016)	2ème part (2012 A_102)	1ère part (2012 A_195)	2ème part (2012 A_195)	3ème part (2013 A_082)	1ère part intégrée dans l'AC (2013 A_196)	2ème part (2013 A_228)	3ème part (2014 A_032)	1ère part intégrée dans l'AC (2014 A_033)	2ème part (2014 A_243)	3ème part (2015 A_282)
50 434 849 €	4 000 000 €	50 434 849 €	6 000 000 €	5 000 000 €	50 434 849 €	4 334 097 €	1 000 000 €	51 347 164 €	3 500 000 €	4 168 600 €

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161208-2016_CT2_287- DE Date de télétransmission : 20/12/2016 Date de réception préfecture : 20/12/2016

Cette somme est composée de deux versements distincts, un de 3 500 000€ voté en début d'exercice, et un autre versement de 4 168 600€, voté en fin d'exercice et prenant en compte la capacité financière de l'EPCI de soutenir ses communes-membres.

Afin d'ajuster la subvention de fonctionnement aux communes du Pays d'Aix à hauteur du montant de DSC versé en 2015, il est donc nécessaire de procéder au versement d'une subvention supplémentaire de 4 168 600€ pour l'exercice 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Oùï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement aux communes du territoire du Pays d'Aix pour un montant de 4 168 600€.

La subvention est répartie entre les communes conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses correspondantes sont autorisées sur le budget principal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et seront imputées à l'article 657341.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Finances

Roland BLUM

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161208-2016_CT2_287- DE Date de télétransmission : 20/12/2016 Date de réception préfecture : 20/12/2016

Commune	Subvention de fonctionnement
AIX EN PROVENCE	1 385 115
BEAURECUEIL	8 797
BOUC BEL AIR	121 911
CABRIES	93 137
CHATEAUNEUF LE ROUGE	22 048
COUDOUX	34 063
EGUILLES	80 741
FUVEAU	79 120
JOUQUES	88 666
LA ROQUE D'ANTHERON	64 015
LAMBESC	107 652
LE PUY STE REPARADE	57 978
LE THOLONET	20 313
LES PENNES MIRABEAU	175 308
MEYRARGUES	58 213
MEYREUIL	72 246
MIMET	58 100
PERTUIS	177 725
PEYNIER	40 704
PEYROLLES EN PROVENCE	62 141
PUYLOUBIER	48 437
ROGNES	51 548
ROUSSET	98 645
SIMIANE COLLONGUE	59 257
ST ANTONIN SUR BAYON	12 221
ST CANNAT	63 674
ST ESTEVE JANSON	5 681
ST MARC JAUMEGARDE	17 979
ST PAUL LES DURANCE	23 931
TRETS	123 404
VAUVENARGUES	31 684
VENELLES	68 800
VENTABREN	50 245
VITROLLES	440 197
GARDANNE	227 905
GREASQUE	36 999
Total	4 168 600

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_287-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

OBJET : Ressources - Finances - Réévaluation de la subvention de fonctionnement pour les communes du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **16 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161208-2016_CT2_287-
 DE
 Date de télétransmission : 20/12/2016
 Date de réception préfecture : 20/12/2016